

## « Un logement pour tous »

Force est d'admettre que, rétrospectivement, cette réalisation nous paraît particulièrement en ligne avec le libellé du concours organisé par l'association faitière pour son jubilé.

En effet, le panachage a du panache. Tout d'abord grâce à la présence de toutes les catégories d'habitation envisageables, soit 19 logements en ZDLoc, 4 logements HLM-LUP, 22 logements HLM-LUP-IEPA et 40 logements HM.

Ensuite, du fait de l'intégration, sur 2 étages, de logements pour personnes âgées (IEPA – Immeuble à Encadrement pour Personnes Agées), cette combinaison devant permettre les mixités tant sociale qu'intergénérationnelle ambitionnées par notre coopérative dès les prémices du projet.

Afin de permettre une intégration des logements pour personnes âgées avec les autres logements plus « standards » présents dans le même immeuble, une négociation a dû être engagée avec la Direction Générale de la Santé afin de faire admettre l'éclatement d'un IEPA sur l'entier du quartier. L'aboutissement de ces discussions autorise aujourd'hui aux aînés et/ou aux personnes à mobilité réduite de rester sur la commune, de garder leur indépendance, tout en bénéficiant d'un environnement sécurisé et de relations sociales avec d'autres classes d'âge, le tout sous notre toit.

Le rez-de-chaussée étant partiellement occupé par les locaux communs dévolus non seulement à nos propres appartements IEPA, il s'ouvre également à tous ceux réalisés dans le quartier, soit 43 au total, répartis sur 3 immeubles.

Ainsi une salle commune y est équipée pour accueillir ces habitants et partager repas et activités, ou se constituer tout simplement en lieu de rencontre.

Une permanence sociale IMAD s'y voit également intégrée, permettant la surveillance et la sécurité des habitants.

Afin d'y apporter une contribution supplémentaire, nous avons aussi à charge de fournir les repas aux sociétaires « IEPA ». Pour ce faire, nous avons convenu avec la tenancière du restaurant, immédiatement voisine de la salle commune, d'une livraison selon les conditions fixées par la DGS à travers son règlement d'application (RSDom). À cette fin, un accord a été passé entre l'IMAD et notre coopérative.

Ainsi la boucle est bouclée, nos sociétaires-locataires ont tout loisir, s'ils le désirent, de vivre ensemble et à chaque étape de leur vie, dans le même immeuble.

Ici comme ailleurs, les logements réalisés par la Coopérative « Les Ailes » sont destinés à la population locale et accessibles à tous, aucune contrainte n'étant imposée pour devenir coopérateur chez nous ; étant entendu que tous les candidats doivent répondre aux critères exigés par l'Office du Logement dans le cadre de logements destinés à être subventionnés.

Vous trouverez ci-joint un feuillet décrivant dans le détail notre réalisation. Nous vous en souhaitons bonne lecture.